

De: SudSafran-SaintMedard
Envoyé: vendredi 6 janvier 2023 16:38
Objet: LI SUD PDF 06 Janvier 2023



Lettre d'information SUD 06 Janvier 2023

ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)

Soyons prêts ...

Les élus SUD vous souhaitent à toutes et tous leurs meilleurs vœux tout en restant lucide sur l'année qui s'annonce.

Quelques sujets nous attendent ...

- Le droit de profiter d'une retraite.
- Le droit à la sécurité et la santé au travail.
- Le temps de travail.
- Les pertes de salaires dû au chômage partiel.
- Les pertes de salaires par l'inflation.
- La nouvelle Convention Métallurgie.
- Les élections professionnelles en fin d'année.

Nous traiterons de tous ces sujets dans les semaines à venir, à commencer par le sujet en cours de négociation actuellement pour ArianeGroup.

Négociation ArianeGroup en cours sur le temps de travail

SUD n'est plus présent dans les négociations d'ArianeGroup sur les statuts. Mais au vue des documents en discussion, nous avons quelques inquiétudes.

Dans l'état des lieux sur le temps de travail présenté par la direction, nous n'avons pas vu apparaître les Récupération Heures dues aux relèves, les RC, les temps de douches. La référence aux horaires postés n'apparaît pas, la spécificité des horaires dit « irréguliers » non plus.

Nous espérons que ces acquis ne sont pas « oubliés »...

Calcul du temps de travail :

Nos RTT sont générées par une organisation à 37.50 hebdo pour 35 heures annuelles.

A partir de la 36 ème heure, on est en heure sup !!! **Pour comprendre, regarder page 73 de la Convention HKS**

Le calcul Herakles							RTT 35 Heures
Jours	365		Temps Travaillé	35 H	Delta	Calcul RTT Herakles	
W end	104						
Jours fériés	9						
CP	25						
	14						
Jours travaillés	213	7,5	37h50	35	2,5	7,5	7
			1597,5	1491	106,5	14,2	15,21

L'astuce de la direction pour ne compter que 14 RTT consistait à diviser le delta des 106,5 heures en plus des 35 heures par 7h50. Hors pour 35 heures, la journée est bien de 7 heures et le vrai calcul aurait dû octroyer 15 RTT.

Cette divergence remonte à loin...

Un peu d'histoire ...

En novembre 2012, pendant les négociations Herakles, nous écrivions ceci :

SME, une lutte qui a payé : Lorsque les premières propositions de la direction sont venues sur la table , en 1998 , la direction n'accordait que 5 RTT.

Les Syndicats qui ont signé l'accord à cette époque n'avaient pas le pourcentage de voix pour le rendre applicable.

La CFDT de St Médard (rien à voir avec celle d'aujourd'hui), dont les militants et les syndiqués de l'époque ont ensuite crée SUD SME en 2003 a refusé de signer l'accord imposé et gagné un référendum contre cet accord.

Il a fallu attendre 2001, lors du passage obligatoire aux 35 heures pour qu'un accord puisse être adopté. A l'époque, à la SNPE, nous revendiquions 18 RTT et à force de grèves, nous en avons obtenu 14 à poser au bon vouloir du salarié.

Cela valait le coup de ne pas avoir signé pour 5 jours de RTT !!!

Nous avons obtenu 10% sur les heures de nuit, les 2 ponts récupérés, écarté la modération salariale et repoussé la modulation à la baisse du versement semestriel, le temps de pause payé inclus dans le calcul des 35 heures et si nous revendiquions 50 embauches, nous en avons tout de même obtenus 33...

Nous écrivions le 25 avril 2001, que la divergence sur le 15^{ème} jour de RTT pour être à 35 heures et non 35 heures 15, devrait se régler lors des prochaines négociations sur ... « Hérakles » avec un accent...

Mais l'histoire en a été autrement et d'autres ont signé pour 36 heures, toujours 14 RTT et aucune embauche...

Le Calcul Actuel :

Actuellement la direction propose 15 RTT mais en supprimant un jour férié. Elle « propose » le retour du jour de pentecôte travaillé gratuitement par les salariés au nom d'une prétendue « solidarité » !!!

Le calcul ArianeGroup					RTT 35 Heures		
Jours	365		Temps Travaillé	37,50	Calcul RTT ArianeGroup	35 H	
W end	104						
Jours fériés	8						
CP	25						
Jours travaillés	228	0,5	114,00	7,50	15,20	7,00	16,29

La direction prend le nombre de jours travaillés (avec 8 jours férié au lieu de 9).

Elle prend le temps supplémentaire travaillé au-delà des 35 heures avec 2.5 h /semaine, 30 mn jour soit 0.5 heure/jour.

Ce qui donne 114 heures qu'elle divise par 7.5 heures pour obtenir 15.2, soit 15 RTT.

Hors les journées de travail pour 35 heures sont de 7 heures par jour et c'est donc par 7 qu'elle devrait diviser ces 114 heures, ce qui donnerait 16.29 soit 16 RTT.

C'est ce que nous appelons un « enfumage »...

Le jour férié de la pentecôte :

En 2004 le gouvernement s'était honteusement servi des conséquences dramatiques de la canicule sur les personnes âgées pour détrousser les salariés de ce jour férié depuis...1801...

L'actualité nous a bien montré depuis comment la prétendue solidarité avec les seniors s'est organisé dans les EHPAD avec Orpéa et autres ...

Les mêmes qui applaudissent lorsqu'on reprend des acquis aux salariés placent leurs actions dans la maltraitance des personnes âgées. Un placement lucratif nommé « or gris ».

Un calcul faussé des 35 heures et des heures supplémentaires non pris en compte dans le calcul RTT :

Toujours concernant les horaires en cours de négociations, nous attendons de voir comment la direction va faire le calcul des horaires qui dépasseront la 35^{ème} heure annualisé. Car dans les planches que nous avons vues le nombre de RTT n'étaient pas calculées en heures supplémentaires...

Un exemple :

A 38.5 hebdo soit 36 heures annualisées cela fait 42.6 heures supplémentaires :

Divisé par 7 (journée de 35 heures) et avec 25 % cela fait $6.05 \times 1.25 (25\%) = 7.56$ (Arrondi à 8)

La direction propose 21 RTT (15+6)

Au lieu de 24 (16 +8)

A suivre ...

Vous pouvez nous contacter à l'adresse Mail sud.snpe@snpe-syndicat.fr et nous appeler au local SUD : 05 57 20 79 00 (si personne , laisser un message ,nous rappelons toujours).

Vos informations sont les bienvenues et elles sont précieuses...

...